

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-NEUF NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 23 novembre 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Renaud LE BERRE, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Nathalie BOUZID donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Pierre-Alexis BLEVIN, Thierry GAUVRIT, Marc LE GUYADER, Christophe ROBIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX,

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Philippe HELLO

## Délibération n°2022-153

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 7

<p style="text-align: center;"><b>AFFAIRE GENERALES</b> <b>COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION</b> <b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,

### **Après cette présentation :**

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

#### **– Marchés publics**

- Décision n°2022\_283 – Signature du marché n°22AM094 relatif à des travaux de menuiseries bois extérieures et intérieures à l'ancienne maison du Directeur du Haras de Lamballe-Armor – Attribution à la société Renault Menuiserie (Lamballe-Armor) pour un montant de 51 163,04 € HT.
- Décision n°2022\_290 – Signature du marché n°22EA100 relatif à l'élaboration d'un schéma directeur pour la gestion des boues des stations d'épuration de Lamballe Terre & Mer – Attribution à la société Nouvelle Technologies Environnementales (Saint-Grégoire) pour un montant de 54 795 € HT.
- Décision n°2022\_2974 – Assurance statutaire – Participation à l'appel à concurrence pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2023.
- Décision n°2022\_309 – Viabilisation des 11 lots du Parc d'Activités de Pilodie (La Bouillie) et réalisation de la voirie définitive – Validation de l'avant-projet pour un coût prévisionnel de 324 720 € HT (date de valeur septembre 2022).

#### **– Domanialité**

- Décision n°2022\_267 – Acquisition des parcelles cadastrées 301 ZL 306, 309 et 310 d'une contenance totale de 1 794 m<sup>2</sup> appartenant au Département des Côtes d'Armor, dans le cadre de la régularisation d'un lot du Parc d'activités des Quatre Routes, aux conditions suivantes :
  - Acquisition au prix de 8 970 €,
  - Frais d'acquisition pris en charge par Lamballe Terre & Mer.
- Décision n°2022\_274 – Acquisition des parcelles cadastrées 301 ZL 307 et 308, d'une contenance totale de 662 m<sup>2</sup> appartenant à la commune de Jugon-les-Lacs Commune nouvelle, dans le cadre de la régularisation d'un lot du Parc d'Activités des Quatre Routes, aux conditions suivantes :
  - Acquisition au prix de 3 110 €,
  - Frais d'acquisition pris en charge par Lamballe Terre & Mer.

#### **– Urbanisme et patrimoine**

- Décision n°2022\_305 – Demande de déclaration préalable dans le cadre du projet d'installation d'un carport/préau de 20 m<sup>2</sup> à l'Espace Multi-accueil « La Farandole », 34 Rue Jean Jaurès à Lamballe-Armor.

#### **– Finances et comptabilité**

##### **• Subventions attribuées**

- **Habitat** pour un montant total de 144 850 €, réparti comme suit :
  - **Aide accession sociale à la propriété** pour un montant de 22 500 €

- Décision n°2022\_272 – Hénanbihen – 3 000 €.
- Décision n°2022\_273 – Plénée-Jugon – 4 500 €.
- Décision n°2022\_277 – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 3 000 €.
- Décision n°2022\_280 – Hénansal – 3 000 €.
- Décision n°2022\_281 – Bréhand – 3 000 €.
- Décision n°2022\_282 – Bréhand – 3 000 €.
- Décision n°2022\_295 – Sévignac – 3 000 €.
- **PIG Précarité Energétique Adaptation** pour un montant de 9 000 €
  - Décision n°2022\_264 – Erquy – 500 €.
  - Décision n°2022\_265 – Lamballe-Armor – 500 €.
  - Décision n°2022\_266 – Saint-Alban – 500 €.
  - Décision n°2022\_279 – Tramain – 500 €.
  - Décision n°2022\_287 – Plénée-Jugon – 500 €.
  - Décision n°2022\_288 – Hénansal – 500 €.
  - Décision n°2022\_289 – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 500 €.
  - Décision n°2022\_292 – Hénansal – 500 €.
  - Décision n°2022\_293 – Plestan – 500 €.
  - Décision n°2022\_294 – La Bouillie – 500 €.
  - Décision n°2022\_296 – Erquy – 500 €.
  - Décision n°2022\_297 – Andel – 500 €.
  - Décision n°2022\_298 – Trédaniel – 500 €.
  - Décision n°2022\_299 – Erquy – 500 €.
  - Décision n°2022\_300 – Pléneuf-Val-André – 500 €.
  - Décision n°2022\_301 – Pléneuf-Val-André – 500 €.
  - Décision n°2022\_302 – Saint-Alban – 500 €.
  - Décision n°2022\_303 – Plémy – 500 €.
- **Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique** pour un montant de 350 €
  - Décision n°2022\_286 – La Malhoure – 350 €.
- **OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor** pour un montant de 3 000 €
  - Décision n°2022\_291 – Lamballe-Armor – 3 000 €.
- **Réalisation de programmes locatifs aidés** pour un montant de 110 000 €
  - Décision n°2022\_284 – Octroi d'une subvention de 50 000 € à la commune de Lamballe-Armor, en vue de la réalisation de 10 logements locatifs sociaux sur le lotissement La Grande Prairie.
  - Décision n°2022\_285 – Octroi d'une subvention de 40 000 € à la commune de Lamballe-Armor en vue de la réalisation de 8 logements locatifs sociaux, 33 Rue du Cren.
  - Décision n°2022\_310 – Octroi d'une subvention de 10 000 € à NETOA en vue de la réalisation de 2 logements locatifs sociaux sur la commune de Pléneuf-Val-André, Avenue de Chalets.
  - Décision n°2022\_311 – Octroi d'une subvention de 10 000 € à NETOA en vue de la réalisation de 2 logements locatifs sociaux sur la commune de Pléneuf-Val-André, Avenue des Chalets.
- **Demandes de subventions**
  - Décision n°2022\_275 – Demande d'une subvention de 56 240 € auprès de la Région Bretagne, pour le projet « animation-gestion du programme Leader 2022.
  - Décision n°2022\_276 – Demande du soutien préparatoire de la Région Bretagne à l'appel à candidature pour la programmation 2023-2027 des fonds européens FEADER-LEADER.

– **Déchets, eau, assainissement, GEMAPI, énergie**

• **Eau Assainissement**

- Décision n°2022\_304 – Convention de déversement des matières de vidange à la station d'épuration de Souleville avec les entreprises suivantes :
  - Robillard Environnement (Hénansal) – 1 500 m<sup>3</sup> autorisés à partir de 2023,
  - SARP Ouest (Saint-Cast) – 500 m<sup>3</sup> autorisés à partir de 2023,
  - 22 ADR (La Landec) – 200 m<sup>3</sup> autorisés à partir de 2023,
  - SHBIR SERVIMO (Rennes) – 500 m<sup>3</sup> autorisés à partir de 2023,
  - EURL Claude SALAUN (Trégueux) – 500 m<sup>3</sup> autorisés à partir de 2023.

• **Energie**

- Décision n°2022\_308 – Projet de réalisation du Parc d'Activités de Pilodie (La Bouillie) – Approbation et signature de la proposition du SDE22 pour la viabilisation des 11 lots (la participation financière calculée sur la base de l'étude s'élève à 18 333,34 €).

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,  
Thierry ANDRIEUX

2 DEC. 2022



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

5 DEC. 2022

Pour le Président,  
Par délégation,

5 DEC. 2022

Directeur Général des services,  
Arnaud LECOURT